

Paris, le 20 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

**DISPOSITIF DE SÉCURISATION DU VILLAGE RUGBY PLACE DE LA CONCORDE A PARIS 8
POUR LA RETRANSMISSION DU MATCH FRANCE - NAMIBIE JEUDI 21 SEPTEMBRE A 21H**

La Coupe du monde de Rugby 2023 est organisée en France, entre le vendredi 8 septembre et le samedi 28 octobre 2023.

Pour tenir compte de l'engouement du public pour cette compétition et à la demande de la Préfecture de Police, le Village Rugby sera à nouveau étendu sur l'ensemble de la place de la Concorde afin d'accueillir le plus grand nombre de spectateurs pour le match France - Namibie du 21 septembre (coup d'envoi à 21h).

Le village ouvrira ses portes à compter de 14h, son accès est gratuit dans la limite de la jauge maximale.

Les conditions de circulation, de stationnement et de sécurité sont les suivantes :

- La circulation ne sera possible que dans un seul sens sur la place de la Concorde (de la rue Royale vers pont de la Concorde) entre les phases de montage et de démontage du village, soit du jeudi 21 septembre de 00h01 à 13h30 puis le vendredi 22 septembre de 2h à 8h.

- Un périmètre de sécurité de la Préfecture de police sera mis en place le jour du match le 21 septembre en deux temps,

- à partir de 13h30 jusqu'à 16h, avec une circulation possible dans un seul sens de la place de la Concorde (de la rue Royale vers pont de la Concorde)
- puis de 16h jusqu'au lendemain à 02h00. Tout accès à ce périmètre sera interdit (véhicules motorisés, vélos) sauf pour les piétons pour lesquels des contrôles de sécurité seront effectués sur des points de passages obligatoires (voir la carte ci-dessous) pour accéder à la zone. Le stationnement sera également interdit sur ce périmètre.

Il est conseillé aux automobilistes et cyclistes d'éviter de circuler dans le secteur Paris Centre / Concorde.

● **Pour venir au Village Rugby :**

- En transports en commun, la gare Musée d'Orsay et les stations Palais Royal - Musée du Louvre, Invalides, Champs-Élysées - Clemenceau et Madeleine seront ouvertes. Attention, les stations Concorde et Tuileries seront fermées le 14 septembre à partir de 12h00 et jusqu'au lendemain.



La ligne 14 est fermée au public à compter de 22h (de même que la 4 et la 11 en raison de travaux).

- A pied, les accès se feront par cours la Reine/avenue Churchill, quai des Tuileries après la passerelle Senghor, rue de Rivoli/rue Mondovi, rue Royale/rue Saint-Honoré via les points de passages obligatoire pour accéder à la zone (voir la carte ci-dessus).

- Un parking vélo gratuit et sécurisé de 500 places est mis en place rue de Rivoli, entre la rue Cambon et la rue Castiglione. L'accès au parking depuis la rue de Rivoli est à privilégier.



Pour obtenir toutes les informations concernant les restrictions de circulation et de stationnement liées au Village Rugby, consultez le site : paris.fr/circulation-villagerugby, <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/rugby-coupe-du-monde-2023-0>, ou appelez le 3975.

● Le dispositif de sécurité

Pendant toute la durée de cette compétition sportive, les services de la préfecture de Police sont mobilisés aux côtés des supporters et spectateurs français et étrangers, pour garantir leur sécurité et le bon déroulement de cet événement important. Un dispositif de sécurisation et d'anti-délinquance est mis en place aux abords du Village Rugby, ainsi que dans les gares et transports en commun, et plus généralement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, notamment à proximité des lieux festifs (restaurants et débits de boissons) et hôtels.

Dans un périmètre institué par arrêté préfectoral autour de la place, sont interdits :

- Les rassemblements de nature revendicative ;
- Le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes à feu, y compris factices, et des munitions, ainsi que de tous objets susceptibles de constituer une arme ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
- L'accès des animaux dangereux en particulier les chiens des 1^{ère} et 2^{ème} catégories ;

Les personnes ont l'obligation, pour accéder par les points de pré-filtrage et de filtrage ou circuler à l'intérieur du périmètre, de se soumettre, à la demande des agents autorisés, à l'inspection visuelle des bagages et à leur fouille, à des palpations de sécurité ainsi qu'à la visite de leur véhicule.

Les personnes qui, pour des raisons professionnelles, de résidence ou familiales, doivent accéder à l'intérieur du périmètre de protection et y circuler, sont invitées à se signaler auprès de l'autorité de police sur place.

Contact presse préfecture de Police

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris